

Marchoient en après les sieurs de Camperny et de Varissieu, enseignes et guidons de sa compagnie de gens d'armes habillés sur leurs casacques d'ung manteau de dueil, portant sur l'espaule leurs dicts enseignes et guydon, les bouts traynans en terre, et estoient suyvis d'aucuns gens d'armes de ladicte compagnie, habillés de leurs casacques de livrée et de manteaux de dueil, dont l'ung portoit la lance du défunt couverte de cresse noir, l'autre la cotte d'armes de velours noir avec les escussions aux armoiries dudict deffunct, le troisieme l'heaulme, le quatriemes ses gantelets; le sieur de Champrenard, premier gendarme faisant le cinquiesme qui portoit un escusson tymbré avec les deux ordres de sa majesté; le sixiesme portoit l'espée d'armes, le septiesme ses esperons dorés, couvers comme tout le reste dudict cresse noir, et finalement le huitiesme qui estoit le sieur de Charnay portoit sesdicts deux ordres sur un carreau de velours noir.

Tous ceulx-là estoient suyvis de cinquante des paouvres enfants adoptifs de l'Aulmosne generale conduicts par leur maistre, tous vestus aux despens dudict sire de robes, chapperons, chausses et solliers neufs, chacun d'eux portant un cierge de cire jaulne.

Venoient en après les bedeaux des confrairies de Notre-Dame-de-Pitié, du corps de Dieu, de St-Jacques-des-drapiers, de la Trinité et de la Croix, ayans leurs clochettes en main, couvertes de cresse, et sonnant bas, et tout doucement, et non à plein bransle.

Tout cella estoit suyvi du corps dans ledict cercueil, couvert d'ung grand drap de velours noir traynant en terre, avec son habit et heures de penitens dessus. Lequel corps estoit porté par six de la dicte compagnie des penitens, et les quatre bouts dudict drap funèbre portés par quatre des eschevins de ladicte ville, les autres desdicts eschevins et le secretaire et voyer d'icelle, tous habillés de robes violettes environnoient et marchoient aux deux costés dudict corps.

Après lequel marchoit monsieur l'archevesque de Vienne, au milieu de deux custodes de Ste-Croix vestus de leurs chappes.

Après eulx venoient les serviteurs, officiers et domestiques dudict sire, vestus de grands manteaux de dueil.

Le dueil suivoit ceulx-là, à savoir le sire d'Alincourt, son gendre, conduit par monseigneur le duc de Mayenne, monsieur le prieur de Saint Hirigny conduit par monsieur le marquis de Villars, le sieur de Lauty conduit par le sieur colonnel Alphonse Corse, et le petit sieur de Montachon, nepveu dudict